

## Tour Ile d'Arz

### Société des Régates de Vannes Grade 5A

### 14 Juillet 2023 Arradon Avis de Course

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### Préambule

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

#### 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 - les Règles d'Équipement des Voiliers



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

1.4 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par la voix ou par VHF.

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : [svvannes.fr](http://svvannes.fr) le 12 Juillet au plus tard.

## 3 COMMUNICATION

3.1 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte aux : Dériveurs, Guépards, Caravelles, Traditionnels, Catamarans, Quillards, Multi 2000, Osiris, Windsurfer et Wingfoil

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à [svv.inscription@gmail.com](mailto:svv.inscription@gmail.com) jusqu'au 12 juillet 2023.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site de la SRV :

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 5 Droits à Payer

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 06 Juillet 2023	Droits après le 06 Juillet 2023
Toutes classes	<i>Par bateau:</i> 30 €	40 €
Dériveurs solitaires	<i>Par bateau :</i> 20€	30 €
Planches et Wing	<i>Par support:</i> 20 €	30 €

## 6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 7 PROGRAMME

7.1 Il n'y aura pas de confirmation d'inscription. Les modifications au bulletin d'inscription doivent être transmises par mail [srv.inscription@gmail.com](mailto:srv.inscription@gmail.com) avant le 13 juillet 2023.

7.2 Des Contrôles de l'équipement et de jauge pourront être effectués à l'arrivée.

7.3 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
<i>Toutes les classes</i>	<i>1 à 3</i>	<i>1 à 3</i>	<i>1 à 3</i>

7.4 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 13h00

## 8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit pouvoir présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

8.2 Il est indispensable d'avoir à poste un bout de remorquage

## 9 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Tous les compétiteurs doivent porter en permanence un gilet de flottabilité homologué. Les éléments obligatoires de sécurité doivent être à bord

## 10 LIEU

10.1 Le plan de la Zone de course est fourni en annexe

## 11 LE PARCOURS

Il s'agit du tour de l'île d'Arz, à effectuer une fois, en respectant toutefois quelques marques de chenal. Départ et Arrivée devant Arradon.

En fonction de la durée du tour de l'île d'Arz, il pourra être procédé à 1 ou 2 courses complémentaires

## 12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes : La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 13 CLASSEMENT

Il y aura :

Un classement Dériveurs en temps compensé

Un classement Dériveurs Skiffs en temps compensé

Un classement dériveurs traditionnels en temps réel

Un classement Guépards en temps réel.

Un classement Catamarans en temps compensé

Un classement Osiris en temps compensé

Un classement Multi 2000 en temps compensé

Un classement Quillards de compétition en temps compensé

Un classement Wing Foil en temps réel

Un classement Wind Foil en temps réel

Un classement raceboard en temps réel

Un classement Windsurfer en temps réel

En outre, toute classe de 10 bateaux identiques aura un classement par extraction

13.1 *Une* course validée est nécessaire pour valider la compétition.

## 14 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon SRV.

## 15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## **16 PROTECTION DES DONNÉES**

### **16.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### **16.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **17 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **18 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : Au premier de chaque classe.

## **19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

*Pour plus d'informations, contacter SR Vannes*

*Christine MORVAN            06 80 63 77 05*

*Claudine GALEY            06 19 99 59 76*

*Courriel : [srv.vannes@gmail.com](mailto:srv.vannes@gmail.com)*